

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 12 Octobre 2022** à 18h00 Salle des Fêtes Jules Fromont à Lambres lez Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 37

Absents : 3

Procuration : 5

Etaient présents (délégués titulaires) : 36

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Reine Elise CARLIER - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY - Franck VALEMBOIS.

Etaient présents (délégués suppléants) : 1

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 5

Pour la CCCO : Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Alain PAKOSZ donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Romain DAPVRIL.

Etaient absents et excusés : 3

Pour la CCCO : Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Jamila MEKKI.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1/2022 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur CRESTA indique que à la demande du Service de Gestion Comptable de Douai (comptable public), il est nécessaire de transférer des écritures comptables réalisées à l'article 2318 vers l'article 2314 et 2183 afin de permettre leur intégration définitive dans le patrimoine du SMTD. Ces écritures sont d'ordre budgétaire. Ces prévisions s'équilibrent en dépenses et recettes d'investissement.

Par ailleurs, suite au versement d'un complément à la dotation initiale du budget énergie, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires à l'article 27638, par prélèvement de l'article 21538.

Compte	Libellé	BP + BS 2022 + RAR 2021	DM N° 1	Situation nouvelle
Dépenses d'investissement		15 691 269,70	26 000,00	15 717 269,70 €
041-2314	Opérations patrimoniales - constructions sur sol d'autrui	0,00	14 000,00	14 000,00
041-2183	Opérations patrimoniales - matériel de bureau et matériel informatique	0,00	12 000,00	12 000,00
21 - 21538	Immobilisations corporelles - autres réseaux	2 285 000,00	-60 000,00	2 225 000,00
27 - 27638	Autres immobilisations financières - autres établissements publics	150 000,00	60 000,00	210 000,00

Compte	Libellé	BP + BS 2022 + RAR 2021	DM N° 1	Situation nouvelle
Recettes d'investissement		15 691 269,70	26 000,00	15 717 269,70 €
041-2318	Opérations patrimoniales - autres immobilisation corporelles en cours	0,00	26 000,00	26 000,00

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 28 Septembre 2022.

Avis favorable de la commission finances lors de la séance en date du 07 Octobre 2022.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n°1/2022 du budget principal.

Monsieur le Président met au vote.

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_2_1-DE

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 42

Suffrage exprimé : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la décision modificative n°1/2022 du budget principal.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Jacques LECLERCQ

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_2_1-DE